



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 3 novembre 2025

Date de convocation : 27/10/2025

Date d'affichage : 27/10/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 14

Quorum : 8

Votants : 15 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Étaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Estelle PIAU, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoir : Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS

Secrétaire de séance : Olivier CHEVEE

Ordre du jour :

- Communauté de communes du Perche Émeraude – approbation du rapport d'activités 2024
- Maison d'assistantes maternelles – réalisation du prêt
- Changement des éclairages au sol de l'église : décision modificative n°4
- Renouvellement du marché e-primo pour 2026-2030
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions n°2025-41 à 2025-46 prises au titre des délégations reçues.

2. Délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Perche Émeraude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ÉMET un avis favorable à ce rapport.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative (n°4) doit être prise considérant l'achat d'un radiateur au secrétariat de mairie et le changement des éclairages au sol autour l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le virement de crédits suivant :
 - o Article 2158 programme 109 507 €
 - o Article 21538 programme 139 1 415 €
 - o Article 231 programme 137 - 1 922 €

MARCHE ENT E-PRIMO 2026-2030 – CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la Délégation régionale académique au numérique éducatif relative au renouvellement du marché public 2026-2030 de l'espace numérique de travail e-primo utilisé par les écoles et les mairies.

Celui-ci étant un moyen efficace d'échanges entre l'école et les parents, Monsieur le Maire suggère de reconduire l'adhésion au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le renouvellement du marché public 2026-2030 de l'espace numérique de travail e-primo utilisé par les écoles et les mairies.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes

Intervention de :

- *Pierrick BERRIGUIOT pour savoir si des communes du territoire utilisent aussi e-primo.*
- *Julie COURTEMANCHE précise que pour l'école privée est utilisée « école directe »*

SUBVENTION CLUB OMNISPORT DE CORMES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réflexion menée en début d'année quant au montant de la subvention attribuée au Club Omnisport de Cormes qui a abouti à une subvention de 600 € en avril 2025. Il avait alors été évoqué la possibilité d'un soutien financier complémentaire selon l'activité associative.

Monsieur le Maire informe ses collègues que le club se compose de deux équipes seniors, d'une équipe U13 et d'une équipe U9 et U7 soit 70 licenciés, coachs et arbitres compris.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 200 € en cette fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser au Club Omnisport de Cormes une subvention complémentaire de 200 € pour cette année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention.

3. Sujet inscrit à l'ordre du jour – sans délibération

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – REALISATION D'UN PRET

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances et de la communication, informe le conseil municipal que le prêt doit être finalisé avant la mi-décembre car un nouvel emprunt ne peut être engagé en l'absence de l'adoption d'un budget.

De ce fait, en concertation avec Monsieur le Maire, il est proposé de solliciter les banques pour un emprunt sur 12 ou 15 ans d'un montant maximal de 250 000 € (montant qui sera affiné) avec un éventuel remboursement anticipé. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

4. Questions diverses :

- *Personnel* : reconduction du contrat à durée déterminée de Mme LUCAS pour un an.
- *Etude des cours d'eau par le syndicat du bassin versant de l'Huisne* : étude terminée pour le Varichaudun, étude en cours pour le Valmer.
- *Maisons inondées* : passage du technicien pour le diagnostic en début d'année 2026. Aucune aide financière ne sera accordée pour les travaux déjà effectués.
- *Lagune – travaux d'enrochement* : les travaux sont terminés
- *Lagune – électrification* : chiffrage par ENEDIS, étude en cours
- *Lagune – abattage d'arbres* : devis de la société Art-Bor pour un montant de 1800 € TTC (budget assainissement)
- *Travaux de voirie* : restent la résine et lignes médianes route de St Jean et la Foutlière. Signalement d'une buse écrasée sous la voie communale n°222 chemin de la Foutlière.
- *Vitogaz* : tarif bloqué pour 2026.
- *Poubelles* : achat de poubelles pour la rue des Tisserands et rue Henri Poussin

- *Mercredis loisirs* : pas de fréquentation par les enfants scolarisés à Cormes, cependant le transport sera à prendre en charge (diminution des attributions de compensation en août 2026 pour la période septembre 2025 / juillet 2026)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Olivier CHEVEE

A black ink signature of Olivier Chevee, written in a cursive style.